

## CONSEIL MUNICIPAL du 6 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le six février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DESFERET, Maire de MERY-SUR-MARNE.

Présents : Mme MAFFLARD, Mr BONTEMPELLI, Adjoint.  
Mmes CLEMENT, CORNU, DE CILLIA, RAFFAINI, VILLATTE et Mr TOUZET.

Absents excusés : Mr LAURENCE représenté par Mr TOUZET.  
Mr ULRICH représenté par Mme RAFFAINI.

Secrétaire de séance : Mme VILLATTE.

Approbation du compte-rendu du 21 Novembre 2008.

Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : contrat de vente de bois, le conseil accepte.

### **1° Plan communal de sauvegarde**

Le Maire demande la constitution d'une commission «Plan communal de sauvegarde», ce sujet ayant été élaboré avec les communes voisines.

En effet, il faudrait tenir à disposition des fiches réflexes pour faire face aux difficultés : grand froid, inondation, incendie. Notre salle n'étant pas appropriée à ce genre d'évènement, il est nécessaire de se rapprocher des autres communes.

Le Maire signale qu'en janvier, avec le grand froid, des tuyauteries de deux habitations de la route de Courcelles ont cédées et ont rendues inhabitables celles-ci.

Le conseil demande si le tocsin de l'église fonctionne ? Mr BONTEMPELLI propose de mettre un mot dans le petit journal à ce sujet.

Mme DE CILLIA demande que soit recensées les personnes seules.

Suite à une demande des pompiers, Mr BONTEMPELLI s'est rendu dernièrement au bord de Marne, afin d'attraper un ragondin blessé. Il s'avère que la commune ne possède pas de cage pour ce genre d'intervention, le conseil décide de demander un devis pour une cage et une tige de capture.

### **2° Contrat triennal de voirie**

Mr BONTEMPELLI fait part des cabinets d'étude contactés pour la réalisation d'un contrat triennal de voirie et maîtrise d'œuvre des programmes 2009 – 2010 – 2011.

Ent IN.SE.CO qui ne peut répondre favorable au projet de contrat triennal de voirie.

**Mr Didier JAKUBCZAK :**

1er contrat de 3 000 € H.T qui concerne divers avant projets (traverse sur les 2 R.D et arrêt des cars).

2ème contrat de 3 000 € H.T pour le montage complet du dossier de subvention auprès du Conseil Général.

5 à 5,5 % pour frais de maîtrise d'œuvre de la valeur du chantier.

+ Devis Mr LAPLACE, Géomètre pour l'établissement des plans topographiques : 1 500 € H.T par plan. (à multiplier X 3)

**Ent CERAMO :**

Phase 1 de 4 000 €      Phase 2 de 4 000 €      7 % pour frais de maîtrise d'œuvre.

**Cbt GREUZAT :**

Devis de relevés topographiques de la rue de Courcelles, de la départementale 402 et du secteur de l'école pour l'aménagement de voirie : 5 500 € H.T et proposition de mission d'étude et de rédaction du dossier de demande de subvention : 8 200 € H.T.

Mr TOUZET signale que l'offre de l'ent CERAMO est plus chère mais semble être plus claire.

Le Maire propose de privilégier les priorités à droite dans le centre de Méry.

Mr BONTEMPELLI rappelle que si les travaux sont réalisés, il demandera à la gendarmerie de faire des piqûres de rappel.

Après discussion, il est décidé que ces devis seront étudiés par la commission des travaux le mardi 10 février à 20 H 00.

**4° Choix du devis de toiture « les Glycines » 9 route Jean de la Fontaine**

Le Maire fait part que 4 autres entreprises ont été contactées (Ent GUENON, Ent CARON, Ent SEVESTE, et Ent E.C.T).

L'ent GUENON a répondu que son emploi du temps est très chargé et ne peut satisfaire à la demande.

Les entreprises CARON et E.C.T n'ont pas répondu.

L'ent SEVESTE a fait parvenir un devis de 17 016,72 € H.T.

Le devis de l'ent LEBON du 23/07/2008 est de 17 632 € H.T.

Mr TOUZET ne comprend pas que ce sujet revienne à l'ordre du jour, alors qu'il était prévu à la dernière réunion du conseil, que la commission des travaux se réunisse.

Le Maire informe le conseil que le seuil MAPA est passé de 4 000 € à 20 000 €.

Mme MAFFLARD propose de demander à l'ent LEBON de venir à la commission des travaux.

Mr TOUZET suggère le passage d'un expert.

Le conseil maintient de reporter la décision à la commission des travaux du 10 février.

**5° Remplacement des panneaux d'affichage**

Le conseil décide de commander 2 panneaux au prix de 197,31 € à KGMAT.

**6° Rétrocession concession dans cimetière communal**

Le Maire expose que Mme GOULAKIS a acquis dans le cimetière communal, une concession perpétuelle au prix de 315 €. Par courrier en date du 22 janvier 2009, Madame GOULAKIS en demande la rétrocession à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité accepte cette rétrocession et décide de racheter les 2/3 du prix d'achat, le dernier tiers restant définitivement acquis au CCAS.

## **7° Délibération sur participation à la CORIMA (Association des Communes Riveraines de la Marne et de ses Affluents)**

Le Maire donne lecture du courrier de CORIMA demandant le maintien ou non de notre adhésion au sein de cette association.

Par manque de connaissance de cette association, le conseil demande au maire de se renseigner si cette association apporte un plus à la commune et si cela se rapproche du premier point de l'ordre du jour. Le Maire appellera lundi 9 février 2009.

## **8° Choix des subventions pour le budget 2009**

Le Maire donne lecture de 3 demandes de subvention :

Comité de jumelage du Pays Fertois, Comité du Mémorial du dernier convoi de déportation de Seine et Marne et Association Sophie ADAM 21. Des décisions seront prises lors des réunions de budget.

## **9° Fête communale des 20 et 21 juin**

Le Maire demande si la commission des Fêtes organisera la fête communale, il lui est répondu que la commission des fêtes n'organise pas, ce n'est pas un comité.

Mme VILLATTE suggère qu'une demande soit faite aux habitants pour savoir s'ils veulent reprendre l'association.

Mr BONTEMPELLI demande si la commune peut organiser le repas.

Mme MAFFLARD présente des tarifs de : toiles de tentes ( 5 500 € H.T les 2), d'une douzaine de tables et 24 bancs. Mr BONTEMPELLI rappelle qu' Anim'Méry a bénéficié d'une subvention pour l'achat de tables et bancs et qu'un contrat moral avait été passé. Il est demandé de se rapprocher de son président afin de connaître réellement son intention et l'inventaire du matériel restant. Le Maire rappelle que cette association a vendu à l'association « les Amis de Sainte-Aulde » du matériel pour 1 050 €.

Mr DESFERET demande si l'on répond favorablement à la demande des forains habituels, Mme CLEMENT précise que des manèges sans manifestations ce n'est pas possible.

Une réunion de la Commission des Fêtes est prévue le samedi 7 mars 2009 à 10 H 30 en Mairie.

## **10° Pose d'un miroir Rue du Bois**

Le Maire présente des devis de miroirs : 155 € H.T pour diamètre 450 et 215 € pour diamètre 600.

Mr TOUZET signale qu'après enquête de Mr ULRICH, une seule personne de la rue du bois aurait demandé cet emplacement, en revanche les autres habitants, en préféreraient 1 double, en face, route de Sainte-Aulde. Ce sujet sera élaboré à la réunion de commission des travaux prévue le mardi 10 février à 20 H 00.

## **11° Vente de bois**

Le Maire demande délégation pour signature des contrats de vente de bois sur pieds.

Mme DE CILLIA signale que les chemins ne sont pas sécurisés. Mr BONTEMPELLI précise qu'à l'endroit prévu, il n'y a pas de chemin.

Le conseil accepte à l'unanimité, mais demande la pose d'affiche dans les panneaux municipaux et privilégier les méricards.

## **12° Affaires diverses**

Lecture du courrier de Mr et Mme CHENAL :

Il est décidé de se rapprocher de l'architecte et de demander un devis pour rehausser le grillage du terrain multisports ou de la clôture située devant celle de Mr et Mme CHENAL.

Lecture du courrier de Mr COURTOIS – 44, route de Courcelles :

Malgré la réalisation des fossés drainants sur cette rue, cet habitant se plaint d'une énorme flaque d'eau devant sa propriété. Aucune solution ne semble être possible sans que cela ne génère des travaux trop coûteux pour la commune.

Lecture du courrier de l'ACIF :

Une réunion est prévue le mercredi 11 février à 19 H pour un projet ludothèque pour le Pays Fertois. Les conseillers intéressés peuvent s'y rendre.

Le Maire fait part d'une demande d'une association théâtrale dont la présidente est domiciliée à Méry pour un local de 10 m<sup>2</sup> afin d'entreposer leur décor théâtral. Après réflexion, le conseil ne voit pas de local à leur proposer.

Le Maire rappelle l'obligation de conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public pour 2011.

Demande de Mr et Mme CLERET pour la scolarisation de leur fille à la rentrée prochaine à l'école de LUZANCY. Le conseil refuse cette dérogation à cause des frais de scolarité engendrés.

Demande de Mr et Mme ALLARD pour la scolarisation de leur petit fils domicilié à Sainte-Aulde à la rentrée prochaine au sein de notre R.P.I. Le conseil refuse d'accueillir cet enfant, les effectifs étant déjà élevés.

Mme CLEMENT demande où vont les déchets du cimetière ? Le maire répond : l'agent communal est très connu à la déchetterie, il y va régulièrement.

Mme CLEMENT signale que les parents ont réglé des repas de la cantine alors que les enfants ne pouvaient se rendre à l'école du fait du non passage des transports scolaires.

Mme DE CILLIA demande qu'un courrier soit adressé à la mairie de CITRY : en période de grand froid, il y avait 11° dans la classe.

Mme MAFFLARD demande de fixer les dates pour la préparation du budget. La commission des Finances se réunira les 6 et 13 mars à 20 H 30.

Mme VILLATTE demande :

- si Mr LAURENCE envisage de démissionner, surtout pour le SIRPI.
- De revoir le règlement de l'A.L.M pour les nuisances sonores et de rencontrer son président.

Mme DE CILLIA demande :

- de revoir l'entretien des chemins communaux et de grande randonnée, le Maire prévoit d'en parler à l'agent communal.
- qu'un courrier soit adressé à la gendarmerie pour le vandalisme qui se produit sur la commune depuis le 14 janvier et rappelle que les personnes doivent également faire une démarche personnelle.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 mars 2009 à 20 H 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée le 7 février à 0 H 25.

Le Maire,  
B. DESFERET